


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20263003-10 Du 30 mars 2026 BAR LA CURE LIQUIDATION JUDICIAIRE VENTE MATÉRIEL et MOBILIER AUX ENCHÈRES</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	24.03.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	24.03.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T - GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : PITAVY A - CHABRIER C (2)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

**BAR LA CURE
LIQUIDATION JUDICIAIRE
VENTE MATÉRIEL ET MOBILIER AUX ENCHÈRES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la mise en liquidation judiciaire du bar La Cure, sis place de l'église, le matériel et le mobilier va faire l'objet d'une vente aux enchères.

Monsieur le Maire propose de participer à cette vente aux enchères de façon à récupérer tout ou partie du matériel et/ou du mobilier saisi(s) afin de le remettre à disposition d'un éventuel repreneur, en complément de la licence IV récemment achetée par la commune

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Donne** autorisation au Maire à participer à la vente aux enchères du matériel et du mobilier saisi au bar La Cure dans le cadre de la mise en liquidation judiciaire dans la limite de 2 000 € - deux mille euros ;

Fait à Usson en Forez, le mercredi 1er avril 2026.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance

